

Commune de MOOSCH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 novembre 2017 à 18h00

sous la présidence de Monsieur José SCHRUFFENEGGER, Maire.

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	19
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u>	19
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	14

M. José SCHRUFFENEGGER	Maire
M. Jean-Marie MUNSCH	Adjoint au Maire
Mme Sylviane RIETHMULLER	Adjointe au Maire,
M. Bertrand MURA	Adjoint au Maire
Mme Pascale RINGENBACH	Adjointe au Maire,
M. Jean-Louis BITSCHINE	Adjoint au Maire
M. Jean-Jacques GRAU	Conseiller Municipal,
Mme Marthe BERNA	Conseillère Municipale
M. Marc SOLARI	Conseiller Municipal
M. Didier LOUVET	Conseiller Municipal, procuration à José SCHRUFFENEGGER
M. Jean-Pierre MENY	Conseiller Municipal, procuration à Bertrand MURA
Mme Nadine BINDER	Conseillère Municipale,
Mme Estelle FINCK	Conseillère Municipale, procuration à Jean-Louis BITSCHINE
Mme Lydiane PIEKAREK	Conseillère Municipale, procuration à M. Jean-Jacques GRAU
Mme Claude MAURER-KIEFFER	Conseillère Municipale,
Mme Pascale SCHRUTT	Conseillère Municipale,
M. Rodolphe FERRAN	Conseiller Municipal,
M. Georges BOEGLIN	Conseiller Municipal, absent non excusé
M. Charles LUTHRINGER	Conseiller Municipal,

ORDRE DU JOUR

DEL2017.11.01 Désignation du secrétaire de séance

DEL2017.11.02 Décision d'autoriser le maire à déclarer la commune « Partie civile » dans la procédure à l'encontre de Arnold Joel.

Divers et communication :

DEL2017.11.01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., Mme Claude MAURER-KIEFFER, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur Claude EHLINGER, Secrétaire Général.

DEL2017.11.02 DECISION D'AUTORISER LE MAIRE A DECLARER LA COMMUNE « PARTIE CIVILE » DANS LA PROCEDURE A L'ENCONTRE DE ARNOLD JOEL.

Monsieur le Maire expose qu'une procédure est instruite auprès du Tribunal Correctionnel de MULHOUSE, à l'encontre de M. Joel ARNOLD, dans laquelle la commune a été invitée à s'exprimer en qualité de victime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à se constituer « partie civile » au nom de la commune dans le traitement de cette affaire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures qu'il jugera utiles pour la défense des intérêts de la commune dans le traitement de ce dossier.

Divers et communications :

La séance est levée à 22 h 00.